



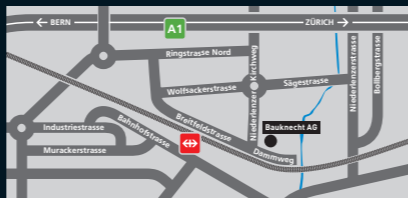
Bauknecht AG
Administration service après-vente
Dammweg 21
5600 Lenzburg

PRENEZ RENDEZ-VOUS DES AUJOURD'HUI

Les professionnels Bauknecht de l'Inspira-
tion Center se feront un plaisir de vous
conseiller. Vous pourrez vivre et découvrir
le futur sur place. Nous trouverons avec
vous des solutions que vous n'avez même
pas eu l'audace d'imaginer pour votre
intérieur.



Bauknecht AG (siège principal)
Dammweg 21, 5600 Lenzburg, Suisse
Téléphone 062 888 31 31
Lun - Vend, 8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00 heures



AUTRES EXPOSITIONS

Bauknecht AG
Avenue des Baumettes 3, 1020 Renens
Téléphone 021 637 23 61
Télécopie 021 634 63 63
Lun - Vend, 8h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

PARTENAIRE COMMERCIAL

vente@bauknecht.ch
Téléphone 0848 801 002
Fax 0848 801 017

SERVICE APRÈS-VENTE

apres-vente@bauknecht.ch
Téléphone 0848 801 001
Fax 0848 801 003

REPLACEMENT D'APPAREIL ET INSTALLATIONS

pieces-rechange@bauknecht.ch
Téléphone 0848 801 230
Télécopie 062 888 33 14

PIÈCES DE RECHANGE

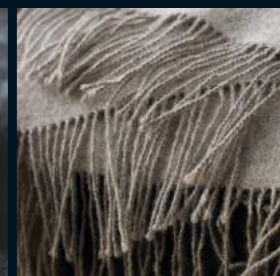
ersatzteilverkauf@bauknecht.ch
Téléphone 0848 801 005
Fax 0848 801 004

RETOURS, TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

Bauknecht AG
Bahnhofstrasse 11, 4658 Däniken
Téléphone 0848 801 002
Fax 0848 801 017
Lun - Ven, 8.00 - 12.00 / 13.00 - 17.00 heures

EN LIGNE

bauknecht.ch
facebook.com/bauknechtschweiz
youtube.com/bauknechtglobal
instagram.com/bauknechtschweiz



ENREGISTREMENT D'APPAREIL ET PROLONGATION DE GARANTIE

LA SÉRÉNITÉ À TOUS LES NIVEAUX

PROLONGATION DE GARANTIE – JOUEZ LA CARTE DE LA SÉCURITÉ.

Après l'achat, vous bénéficiez de la garantie d'usine fabricant Bauknecht durant 24 mois. Si une réparation devait s'avérer nécessaire au terme de cette période, cela pourrait entraîner des coûts imprévus. Il est donc tout indiqué de prolonger la garantie à un prix fixe intéressant – au choix pour un seul appareil ou la cuisine entière (à partir de quatre appareils). Ou bien pour une tour de lavage (2 appareils). Vous vous trouvez ainsi assuré de A à Z pendant 3 années.

PRESTATIONS DE LA PROLONGATION DE GARANTIE:

Déplacement	Main d'oeuvre	Pièces de rechange	Administration	Conseil téléphonique	Pas de franchise*
Forfait unique sur 3 ans					

* Ne s'applique pas à la prolongation de garantie annuelle.

TARIFS POUR LA PROLONGATION DE GARANTIE SUR 3 ANS:

Micro-ondes (encastré), hotte d'aspiration, réfrigérateur, armoire à vin, congélateur	CHF 130.- / appareil*
Four, plan de cuisson	CHF 180.- / appareil*
Cuisinière avec table de cuisson, steamer, cuisine minor, lave-vaisselle	CHF 230.- / appareil*
Cuisine entière maison unifamiliale (à partir de 4 appareils)	30 % de rabais sur l'ensemble des appareils de cuisine
Lave-linge maison unifamiliale	CHF 210.- / appareil*
Sèche-linge à pompe à chaleur maison unifamiliale	CHF 190.- / appareil*
Buanderie entière maison unifamiliale (2 appareils)	CHF 330.- / tour*

* Prix pour les 3e à 5e année d'utilisation, y compris TVA. Sous réserve de modifications.

AVONS-NOUS ÉVEILLÉ VOTRE INTÉRÊT?

Retournez-nous la demande dûment remplie. Après réception et examen de celle-ci, vous obtiendrez en guise de confirmation votre certificat de prolongation de garantie avec la facture.

CONDITIONS DE CONTRAT POUR LA PROLONGATION DE GARANTIE.

PRESTATIONS COUVERTES

Bauknecht prend en charge les frais de réparation des dysfonctionnements de l'appareil correspondant. Les prestations comprennent: déplacement, main-d'oeuvre, pièces de rechange nécessaires et conseil par le technicien et l'administration.

PRESTATIONS NON COUVERTES

- FLes remplacements de pièces de rechange suite à des facteurs extérieurs, une utilisation inappropriée, détournée ou prof. des appareils, ainsi que l'usure normale.
- Non-observation des consignes d'utilisation et/ou non-respect des consignes d'entretien et recommandations de soin (p.ex. corps étrangers, formation excessive de mousse, nettoyage du filtre et de la machine, détartage ainsi que d'éventuels dommages consécutifs touchant par exemple les denrées congelées.).
- Dommages à cause d'un montage non qualifié, d'une erreur d'installation ou du branchement sur une tension incorrecte.
- Dommages déclenchés par des conditions environnementales inhabituelles (p.ex. feu, coup de foudre, explosion, orage, inondations).
- Dommages causés par une réaction chimique ou électrochim. (p.ex. rouille, corrosion ou dégât d'eau par la présence de calcaire inhabituellement élevé dans l'eau).
- Dommages qui n'altèrent pas la fonction ou la commande de l'appareil tels qu'égratignures, bosses, empreintes, variations de couleur éventuelles, etc. Dommages sur des composants esthétiques (p.ex. façades et boutons), y compris des dommages touchant le verre, la peinture ou l'email.
- Réparations n'ayant pas fait intervenir Bauknecht ou un partenaire de service agréé par Bauknecht, ou réalisées avec des pièces de rechange autres que celles d'origine..

EXÉCUTION DES RÉPARATIONS

Les réparations sont réalisées excl. par Bauknecht ou par un partenaire de service agréé par Bauknecht. Les contrôles et entretiens à titre préventif ne sont pas compris.

PROLONGATION DE GARANTIE POUR CUISINE COMPLÈTE OU BUANDERIE COMPLÈTE

La prolongation de garantie pour cuisine com-

plète couvre les appareils encastrés des marques Bauknecht et Whirlpool (au moins 4) d'une cuisine (sans lave-linge ni sèche-linge) et qui figurent dans le certificat de prolongation de garantie. La prolongation de garantie pour buanderie complète couvre un lave-linge et un sèche-linge des marques Bauknecht et Whirlpool.

CONDITIONS DE CONCLUSION DU CONTRAT

A la conclusion de la prolongation de garantie, les appareils ne doivent pas présenter de dysfonctionnements. Les prolongations de garantie s'appliquent uniquement à des appareils commercialisés par Bauknecht Suisse et qui sont installés et utilisés en Suisse ou dans la Principauté de Lichtenstein conformément aux prescriptions techniques en vigueur. A la conclusion de la prolongation de garantie, l'âge maximal des appareils est de 24 mois au maximum à compter de la première mise en service et de 36 mois au maximum après la livraison au partenaire commercial.

DURÉE DE LA PROLONGATION DE GARANTIE

La prolongation de garantie est valable pendant 3 ans. Elle commence à courir au terme de la durée de garantie usuelle de 2 ans et s'éteint ensuite automatiquement au bout de 3 ans sans devoir être résiliée.

RÉSILIATION EXTRAORDINAIRE DE LA PROLONGATION DE GARANTIE

Si, suite à une prescription légale ou à une autre raison contraignante, un appareil ne peut plus être réparé ou remplacé par un autre techniquement comparable, le client peut choisir d'acquérir un modèle actuel contre une montée en gamme / un supplément de prix. Dans ce cas, Bauknecht indemnise le client sur la valeur marchande de l'appareil, sur la base d'un amortissement d'une durée de 10 ans.

PRÉTENTIONS EN DOMMAGES-INTÉRÊTS ET FOR

Les prétentions en dommages-intérêts ne pourront être prises en compte. Lenzbourg est déclaré for.

VALIDITÉ

Les conditions sont en vigueur à partir du 1er août 2018. Sous réserve de modifications.

CARTE D'ENREGISTREMENT D'APPAREIL

Oui, j'enregistre mes appareils mentionnés plus bas.

Oui, je commande la prolongation de garantie pour 3 ans et déclare d'accepter les conditions du contrat. Les appareils ne présentent actuellement pas de dysfonctionnements.

Appareils seuls Cuisine entière maison unifam. Buanderie entière maison unifam.

Mes appareils (prière d'inscrire vos appareils à enregistrer)

Désignation du modèle

Numéro de service (12NC)

85

Numéro de série

Date d'achat

Désignation du modèle

Numéro de service (12NC)

85

Numéro de série

Date d'achat

Adresse client /emplacement appareil

Nom / prénom

Société

Rue / n°

NPA / lieu

Téléphone ou portable (où vous êtes facilement joignable)

E-mail

Etage / numéro de l'appartement

 gauche milieu droite

Bemerkungen

Date/Signature

Visa Bauknecht